

On prend **SOIN DE VOUS**
en Charolais-Brionnais



GUIDE DE LA SANTÉ MENTALE

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES ÉLUS

PAYS
Charolais
Brionnais
une nouvelle qualité de *Ville*



www.charolais-brionnais.fr



Edito

Parce que les personnes en souffrance psychique ou présentant un problème de santé mentale exigent un accompagnement par de multiples intervenants issus de secteurs divers santé, social, médico social..., ce guide a pour vocation de mieux vous faire connaître les dispositifs qui existent et leurs missions.

Il est né d'une coopération étroite entre des partenaires engagés dans un travail collaboratif avec les différents acteurs de la cité et de la santé pour permettre l'accès aux soins et aux droits de ces personnes, pour lutter contre leur exclusion sociale et leur stigmatisation.

Je remercie tous ceux qui sont à l'initiative de cet outil et les encourage à poursuivre ce travail en commun et en concertation qui permettra d'améliorer la prise en charge de nos concitoyens.

Je vous invite à garder ce document à portée de main. Je suis certain qu'il sera utile à vos démarches pour apporter une réponse adaptée aux besoins d'une personne en difficulté que vous serez amené à rencontrer.

CHRISTOPHE LANNELONGUE

Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Bourgogne



Edito

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Charolais-Brionnais, que j'ai signé le 24 février 2014 avec le préfet de Saône & Loire, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le président du Conseil régional de Bourgogne, le syndicat mixte du Pays Charolais Brionnais s'est engagé à mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Ce Conseil Local de Santé Mentale fédère les principaux acteurs institutionnels de la santé mentale. Il est un véritable outil de prévention, lieu d'information, d'échanges et de mises en œuvre d'actions partenariales et adaptées.

Dans ce cadre, il a été décidé d'élaborer un guide de la santé mentale à destination des élus et professionnels de la santé du social et du médico-social, de la justice, de l'éducation, qui a pour but de :

- Permettre à tous de connaître les droits et les informations sur les structures de soins, les professionnels de santé, les organismes et les associations locales présentes sur le territoire,
- Accompagner les professionnels concernés pour leur faciliter l'accès à l'information concernant les procédures à suivre en cas d'urgence.

Il est le fruit d'une collaboration étroite entre associations de familles et d'usagers, institutions, collectivités locales, travailleurs sociaux et professionnels de santé.

Merci à eux pour leur participation active à la rédaction de ce guide.

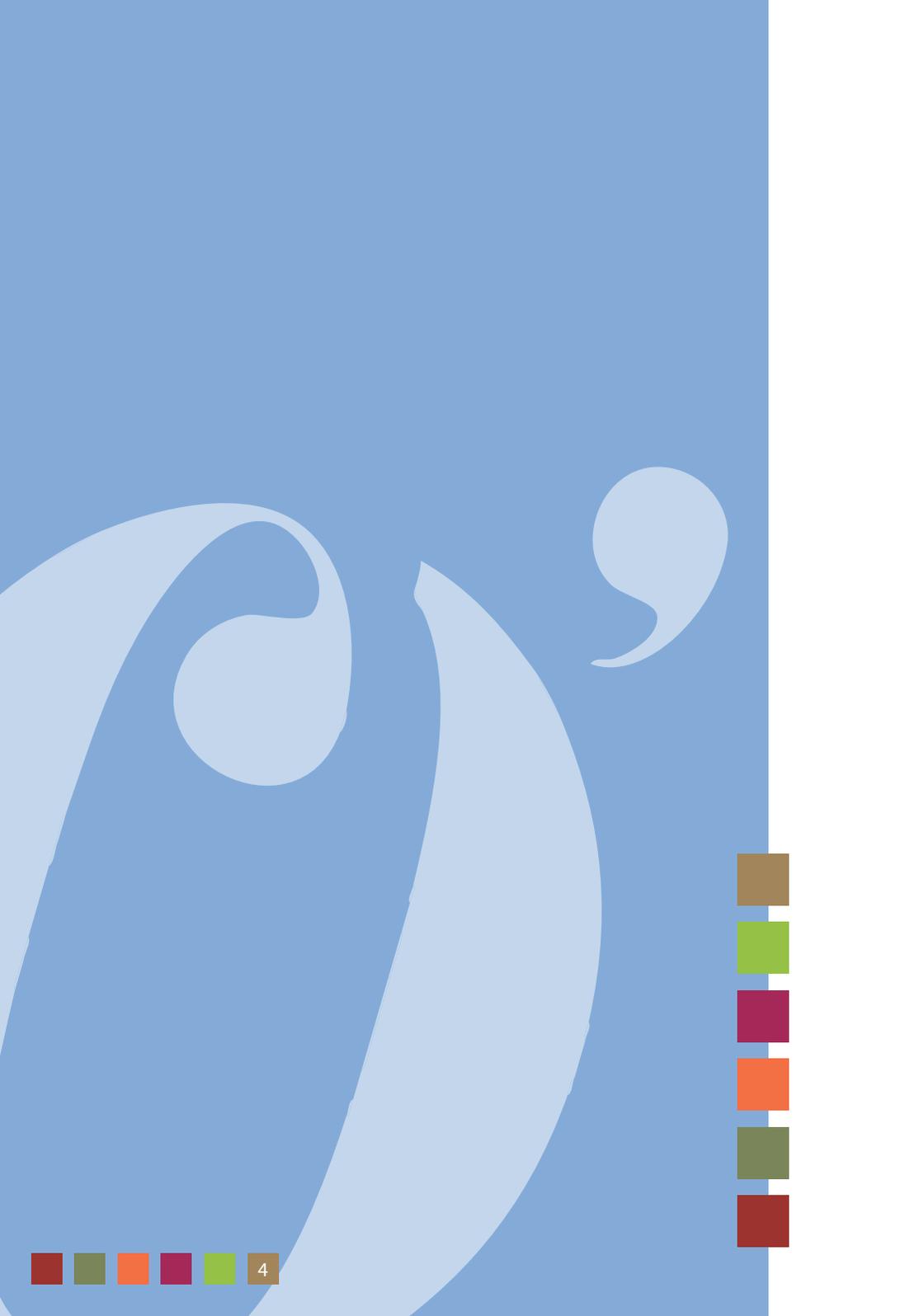
Sont présentées dans ce guide les structures qui ont répondu à notre appel. Ce document n'a donc pas de caractère exhaustif. Il devra être réactualisé.

Loin d'être un aboutissement, ce guide représente le point de départ d'une mise en réseau de tous les partenaires du Charolais-Brionnais qui se préoccupent de la santé mentale

JEAN-MARC NESME

Président du Syndicat Mixte du Pays
Charolais-Brionnais
Député honoraire
Maire de Paray-Le-Monial





SOMMAIRE

1

LE TERRITOIRE 7

COMPRENDRE LE PAYS
ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

2

SANTÉ MENTALE 15

DE QUOI PARLE-T-ON ?
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TROUBLE PSYCHIQUE

3

SANTÉ MENTALE COMMENT AGIR ? 19

QUELLES ATTITUDES ADOPTER ?
QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE PSYCHIATRIQUE ?

4

QUELLES PROTECTIONS JURIDIQUES ? 25

LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE
COMMENT ÇA SE PASSE ?

5

À QUI S'ADRESSER ? 31

LES ACTEURS-CLÉS
ANNUAIRES... URGENCES - SOINS - MÉDICO-SOCIAL

6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 79

NUMÉROS UTILES
LEXIQUE DES SIGLES
BIBLIOGRAPHIE





1

LE TERRITOIRE

COMPRENDRE LE PAYS
ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION



1 LE TERRITOIRE

COMPRENDRE LE PAYS



Les communes de l'Allier doivent contacter la Maison Départementale du Handicap de l'Allier qui saura les orienter vers les bons interlocuteurs :
Château de Bellevue - Rue Aristide Briand - 03400 Yzeure
Tél. : 04.70.34.15.25

Le **PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS** est un vaste bassin de vie à caractère rural comprenant **128 communes et 9 intercommunalités**.

Sa densité est faible : **36,9 hab/km²**

La population est de **90 559 habitants** (INSEE 2008)

Aucune commune ne dépasse les 10 000 habitants

115 sur 128 communes ont moins de 1000 habitants

Le territoire s'articule autour de 8 villes selon l'armature définie dans le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale du Pays Charolais-Brionnais) : Paray-le-Monial, Digoin, Gueugnon, Bourbon-Lancy, Chauffailles, Charolles (qui est sous-préfecture de Saône-et-Loire), Marcigny, La Clayette.

A cette armature s'ajoutent des bourgs qui complètent également les services.



LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE :

UN DÉFICIT DU SOLDE NATUREL à moyen terme non compensé par le solde migratoire

DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES selon les secteurs

UNE ÉVOLUTION POSITIVE vers les franges Ouest et en proximité des axes

UN INDICE DE VIEILLISSEMENT ÉLEVÉ (plus d'1 habitant sur 8 a plus de 75 ans)

UNE ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES : une décohabitation croissante

UN REVENU MÉDIAN FAIBLE (précarité des ménages) avec de fortes disparités sur le Pays

UN AXE STRUCTURANT : LA RCEA, ET DES TRANSPORTS COLLECTIFS (bus, transport à la demande, train-ter) **MAIS DE GRANDES PROBLÉMATIQUES DE MOBILITÉ** qui sont l'un des principaux freins d'accès à la santé

Une **OFFRE ENCORE RELATIVEMENT DENSE** et répartie pour les services de proximité avec cependant de **FORTES DISPARITÉS D'ACCÈS AUX SERVICES SELON LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES** : de grandes inégalités territoriales

RÔLE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DE PARAY-LE-MONIAL en matière de santé et de services

DES INQUIÉTUDES FORTES dans le domaine de la santé **AUJOURD'HUI PRISES EN CONSIDÉRATION À L'ÉCHELLE PAYS** – démographie médicale

DES BESOINS DES SERVICES CROISSANTS, au-delà du soin, avec l'augmentation de la population âgée

1 LE TERRITOIRE

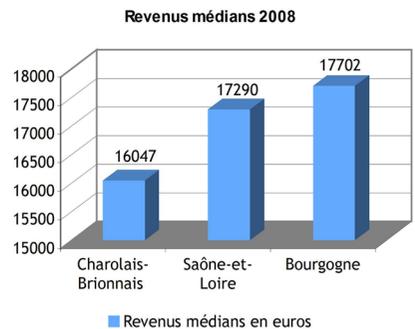
ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

UNE POPULATION ÂGÉE...

La population du Charolais-Brionnais se compose d'une part très importante de personnes âgées : les plus de 60 ans représentaient 30 % de la population en 2007, soit une part plus élevée qu'en Saône-et-Loire (27 %) et en Bourgogne (25,4 %). Pour mémoire en 2004 en France : 22% de la population nationale avait 60 ans ou plus avec une estimation de 35% pour 2040.

... ET PRÉCAIRE.

Le revenu médian (revenu fiscal déclaré par unité de consommation) dans le Charolais-Brionnais était de 16 047 € en 2008, soit un montant inférieur de plus de 1 200 € au revenu médian en Saône-et-Loire (17 290 €) et inférieur de plus de 1 600 € au revenu moyen bourguignon (17 702 €). Pour mémoire, la moyenne française en 2008 dépasse les 18 000 €. Ce montant dissimule d'importantes disparités dans le territoire, avec des niveaux au-dessus de ce seuil dans de nombreuses communes situées au centre et au sud du Pays.



DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS

La population est éloignée des grands centres de santé (à l'exception du Centre Hospitalier de Paray-le-Monial en plein cœur du Pays). Ses revenus sont faibles, certaines personnes n'ont qu'une faible culture de soins. Tous ces facteurs ne favorisent pas les prises en charge sanitaires.

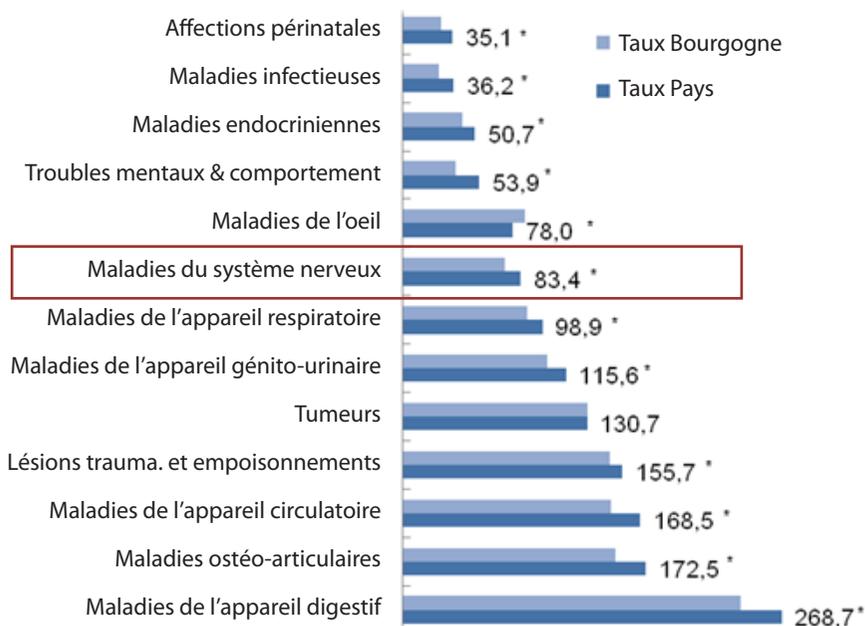
MAIS DES RESSOURCES MULTIPLES

Cependant, le territoire dispose de ressources multiples localisées au cœur du Charolais Brionnais qui maillent le territoire et proposent des services variés à l'attention de la population. L'ensemble de ces acteurs est à l'origine du Conseil Local de Santé Mentale et s'investit pour améliorer la prise en charge individuelle.

LES MOTIFS D'HOSPITALISATION :

Sur la période 2006-2007 : 17 700 habitants ont été hospitalisés en moyenne chaque année, soit 20% de la population. Les troubles mentaux et du comportement apparaissent comme le 10e motif d'hospitalisation de façon significativement plus important qu'en région Bourgogne.

Taux annuels de patients hospitalisés pour 10 000 habitants dans le Pays Charolais-Brionnais, et en Bourgogne, selon les pathologies (2006-2007)



Source : ATIH, PMSI 2006, 2007 exploitation ORS



1 LE TERRITOIRE

LES MOTIFS D'ADMISSION EN AFFECTION LONGUE DURÉE (ALD) :

De la même façon que pour les taux d'hospitalisation, les 4e et 5e motifs d'admissions en ALD sont les affections psychiatrique (6%) et les troubles Alzheimer (5%) et apparentés. La somme, 11% représente le taux de personnes admises en ALD pour des troubles psychiatriques.

La population de 75 ans et plus :

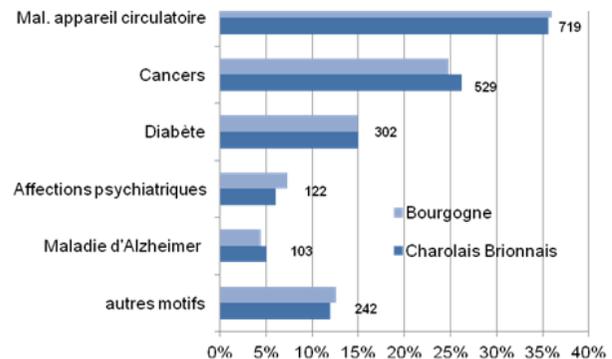
Pour les 75 ans et plus, l'admission en ALD pour les maladies d'Alzheimer et autres démences est de 12%.

Les démences sont devenues un problème de santé publique majeur. En appliquant les taux de prévalence de l'étude PAQUID (-personne âgée quid- est une cohorte populationnelle constituée en 1988 pour suivre à très long terme 3 777 sujets âgés de 65 ans et plus dans 75 villes et villages de Gironde et de Dordogne) à la population agée du Pays, on peut évaluer à près de 1900 le nombre de personnes de 75 ans et plus atteintes d'un trouble démentiel sur notre territoire. Ces démences pouvant être très légères (environs 170), légères (environ 600), modérées (environ 630) à sévères (moins de 500).

Les jeunes et les enfants :

Durant l'année scolaire 2012/2013, les services de PMI sur le Territoire d'action sociale (TAS) ont rencontré 820 enfants scolarisés en moyenne section de maternelle. Les pathologies motivant une orientation vers un spécialiste les plus fréquemment relevées sont les troubles de la vision (19%), ceux du langage (16%) suivis des problèmes auditifs (7%) et de la psychomotricité (3%). Les prises en charges effectives ne sont pas toujours connues des services.

Admissions en ALD des habitants du Pays Charolais Brionnais (effectifs et %) et de Bourgogne, selon les principaux motifs, en 2005-2006



Source : Cnamts, CCMSA, RSI, exploitation ORS

PSYCHIATRIE GENERALE (public + privé)

	2006		2011		2011/2006	
Territoires de santé	Nombre de lits	Densité en lits /1000 hab.	Nombre de lits	Densité en lits /1000 hab.	Nombre de lits	% d'évolution du nombre de lits
Côte d'Or	417	0,81	406	0,78	-11	-2,6
Nièvre	264	1,19	283	1,28	19	7,2
Saône et Loire Nord	396	1,08	456	1,26	60	15,2
Saône et Loire Sud	80	0,45	80	0,41	0	0,0
Saône et Loire	476	0,87	536	0,97	60	12,6
Yonne	410	1,20	492	1,44	82	20
BOURGOGNE	1567	0,97	1717	1,05	150	9,6

Source : Projet Régional de Santé 2012-2016 - livret psychiatrie santé mentale, ARS.





2

SANTÉ MENTALE...

DE QUOI PARLE-T-ON ?

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
ET TROUBLE PSYCHIQUE

2 SANTÉ MENTALE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

“Un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d’être en mesure d’apporter une contribution à la communauté”.

DÉFINITION PAR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

La santé mentale comporte différentes dimensions :

1. LA SANTÉ MENTALE POSITIVE qui fait référence soit à l'épanouissement personnel, soit à des caractéristiques de la personnalité (optimisme, estime de soi, capacité à faire face aux difficultés).

2. LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE OU SOUFFRANCE PSYCHIQUE RÉACTIONNELLES, état de mal-être réactionnel à des situations éprouvantes et/ou des difficultés existentielles.

3. LES TROUBLES MENTAUX OU TROUBLES PSYCHIATRIQUES qui se réfèrent à des classifications diagnostiques internationales renvoyant à des critères et à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles de durée variable plus ou moins sévères.

4. LES ADDICTIONS et leurs conséquences constituent l'un des problèmes majeurs de santé publique dans nos sociétés modernes.

L'addiction est une maladie qui affecte les personnes et leur entourage. Elle est un phénomène multifactoriel, à la fois dans le processus qui y conduit et dans les éventuelles conséquences qu'elle provoque. Ces facteurs sont biologiques, psychiques et sociaux. Aucun de ces facteurs pris isolément n'est ni nécessaire ni suffisant. L'addiction peut ainsi prendre des formes très différentes. Il faut donc évaluer pour chaque cas les besoins et les soins adaptés en équipe pluridisciplinaire.

La santé mentale ne se résume donc pas à l'absence de maladie mentale.

Le champ de la santé mentale est ainsi particulièrement étendu. La définition multidimensionnelle de la santé mentale invite à dépasser le modèle dualiste opposant «être malade mental» à «être en bonne santé mentale».

Toute approche de la santé mentale doit dès lors s'intéresser à ces dimensions qui peuvent relever d'une réponse sanitaire mais aussi de déterminants liés à l'environnement familial, social et professionnel, à l'histoire personnelle et au contexte culturel.



DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE PSYCHIQUE

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

TROUBLE PSYCHIQUE

Reconnaissance légale par la loi du 11 février 2005

ORIGINE

Déficiência intellectuelle : déficience entraînant un handicap

Maladie psychique : maladie entraînant des incapacités aboutissant à un handicap

APPARITIONS

A la conception ou à la naissance, parfois en cours de vie

En cours de vie : le plus souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte

CAPACITÉS INTELLECTUELLES

Affectées de façon durable

Eclipsées à certains moments

MANIFESTATIONS

Incapacités dans la vie quotidienne d'où, le plus souvent, des difficultés à s'adapter sans aide à la vie quotidienne

Troubles du jugement et du comportement entraînant souvent des difficultés à s'adapter à la vie en société

ÉTAT

Stable

Evolutif dans le temps

GUÉRISON POSSIBLE ?

Non - Irreversibilité de l'état

Possibilité de période de rémission de maladie avec réduction des symptômes
Evolutions possibles (vers le mieux mais aussi aggravation de la maladie)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Problèmes d'apprentissage

Problèmes de relation à soi et à l'autre

L'UN PEUT-IL DEVENIR L'AUTRE ?

Cas de personnes en situation de handicap mental qui développent des troubles psychiques

Cas de malades psychiques lourdement atteints chronicisés ou dont les traitements font qu'ils sont affectés dans leur capacités intellectuelles

RAPPORT À LA SOCIÉTÉ

Socialisation limitée pour beaucoup
Eventuellement travail dans le secteur protégé

Désocialisation : repli sur soi, isolement
Vie en-dehors de la société avec traitement :
- souvent meilleure socialisation
- Pour certains, travail en milieu protégé voire milieu ordinaire

ADHESION A UN TRAITEMENT

Pas de médicaments pour traiter les problèmes entraînant le handicap mental

Le plus souvent :
- refusé au début de la maladie
- des périodes d'abandon du traitement
- l'adhésion aux traitements augmente avec l'âge



3

SANTÉ MENTALE... COMMENT AGIR ?

QUELLES ATTITUDES ADOPTER ?

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE
PSYCHIATRIQUE ?

3 COMMENT AGIR ?

QUELLES ATTITUDES ADOPTER ?

TROUBLE PSYCHIQUE

Des signes qui doivent alerter



UN COMPORTEMENT INADAPTÉ
UN REPLI SUR SOI
DES DÉRÈGLEMENTS ALIMENTAIRES
DES ADDICTIONS
UNE FAÇON D'ÊTRE INHABITUELLE
UN STRESS IMPORTANT
UNE DIFFICULTÉ À COMMUNIQUER
UNE TRISTESSE IMPORTANTE
DES TROUBLES DÉLIRANTS...

La souffrance psychique est souvent insupportable et peut être déstabilisante pour les autres car elle peut donner lieu à des comportements et modes d'échanges déroutants. Même s'il est difficile d'aider une personne en crise, certaines attitudes préventives contribuent à la détendre :

ÉVITEZ DE

Être agressif ou impatient
Contredire brutalement la personne
Imposer votre interprétation
Chercher à lui prouver qu'il ou elle a tort

Apporter des commentaires critiques, ironiques ou dévalorisants
Employer des termes indignes ou irrespectueux
Minimiser les phobies ou angoisses de la personne

Faire preuve d'agacement, de couper la parole, de hausser la voix
Donner trop d'informations à la fois
Faire des reproches
Menacer
Poser plusieurs fois la même question
Tourner le dos

EFFORCEZ-VOUS DE

Rester calme
Admettre que cette personne perçoit la réalité différemment de vous

Prendre en compte la souffrance de cette personne
Créer un climat de confiance

Reconnaître que la personne ne met pas de la mauvaise volonté
Comprendre que l'agressivité de la personne est peut-être due à son mal-être
Ne pas être agressif et impatient
Laisser la personne s'exprimer jusqu'au bout

UNE MODIFICATION IMPORTANTE DU COMPORTEMENT DOIT ALERTER.

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE PSYCHIATRIQUE ?

L'urgence psychiatrique est liée à la notion de danger pour la personne et/ou son entourage, ainsi qu'au ressenti de l'entourage qui estime qu'une intervention médicale est nécessaire immédiatement.

UNE URGENCE PSYCHIATRIQUE, C'EST QUOI...

- Un état de violence envers soi-même (tentative de suicide, automutilation), envers autrui ou envers son environnement matériel,
- Un état d'abattement extrême (personne prostrée, ne s'alimentant plus),
- Un délire, des hallucinations ou un état d'agitation
- Une angoisse ou une souffrance psychique extrême, un état dépressif intense.

COMMENT AGIR FACE A UN TROUBLE PSYCHIATRIQUE ?

Par sa connaissance de l'environnement familial et socioprofessionnel de ses patients, le médecin traitant est le premier interlocuteur qui détecte souvent très tôt des signes de "fragilisation". Il intervient aussi dans le suivi de personnes atteintes de troubles psychiques. Il est en mesure d'orienter soit vers un médecin psychiatre libéral soit vers le service public de santé mentale.

La liste des médecins généralistes et pédiatres figure dans les pages 36 à 38.

➤ SI UNE HOSPITALISATION N'APPARAÎT PAS D'EMBLÉE NÉCESSAIRE :

Contactez le généraliste de la personne ou orientez le patient vers le Centre Médico-Psychologique où il bénéficiera d'une évaluation infirmière sans rendez-vous (du lundi au vendredi), le week end appeler le centre 15.

➤ SI UNE HOSPITALISATION APPARAÎT D'EMBLÉE NÉCESSAIRE :

Selon le degré d'urgence, *contactez le généraliste ou le centre 15*

3 COMMENT AGIR ?

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE PSYCHIATRIQUE ?

LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ADMISSIONS EN SERVICE DE PSYCHIATRIE

➤ LES SOINS PSYCHIATRIQUES LIBRES SONT LA RÈGLE GÉNÉRALE

Les patients disposent des mêmes droits que les autres malades. Ce régime de soins doit être privilégié lorsque l'état de santé du patient le permet.

Il existe toutefois un dispositif des soins sans consentement qui permet de dispenser les soins nécessaires aux patients qui n'ont pas conscience de leurs troubles mentaux ni de leur besoin impératif de soins.



➤ LES SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT

Les Soins Psychiatriques sur Demande d'un Tiers (SPDT)

Lorsque les troubles psychiatriques rendent impossible le consentement aux soins, toute personne justifiant de l'existence de relations avec le malade lui donnant qualité pour agir dans l'intérêt de celui-ci (famille, ami, collègue, travailleur social, tuteur...) peut se constituer comme tiers.

Cette hospitalisation nécessite :

- La demande du tiers (avec copie de sa carte d'identité)
- Un certificat d'un médecin n'exerçant pas dans l'établissement d'accueil (Centre Hospitalier de MACON)
- Un second certificat pouvant émaner d'un médecin exerçant dans l'établissement d'accueil, confirmant les constatations du premier certificat (en cas d'urgence un seul certificat suffit).

Après 24h d'hospitalisation, un médecin psychiatre hospitalier confirmera ou non la nécessité de l'hospitalisation sur la demande du tiers.

Le péril imminent

A titre exceptionnel, lorsqu'il existe un danger pour la personne elle-même et en l'absence de tiers dûment constaté, l'hospitalisation est possible sur la base d'un certificat médical réalisé par un médecin n'exerçant pas dans l'établissement hospitalier d'accueil (Centre Hospitalier de MACON). Un document de vaine recherche du tiers doit dans ce cas être établi.

Les Soins Psychiatrique sur Demande d'un Représentant de l'Etat (SPDRE)

Cette mesure doit être mise en œuvre lorsqu'une personne atteinte des troubles mentaux présente un danger pour autrui ou un trouble grave à l'ordre public.

Un certificat médical, décrivant ces deux conditions cumulatives, doit être établi par un médecin n'exerçant pas au sein de l'établissement d'accueil (Centre Hospitalier de MACON), préalablement à la prise de l'arrêté provisoire d'admission en soins psychiatriques par le maire ou à la prise de l'arrêté préfectoral d'admission.

Dans le cadre d'une admission suite à un arrêté du maire, la décision d'admission sera confirmée ou infirmée par l'autorité préfectorale dans les 48 heures.

Dans les deux cas, s'adresser au médecin généraliste ou au SAMU (15), et, en cas d'urgence, aux forces de l'ordre (17) ou aux pompiers (18).

Les modèles des certificats médicaux et de la demande de tiers sont disponibles au Service d'Accueil d'Urgence (SAU) du Centre hospitalier de MACON ou au centre de santé mentale de Paray-Le-Monial (centre regroupant les Centres Médico-Psychologiques enfants/adolescents et adultes)(voir contact dans les pages 40 à 42).



4

QUELLES PROTECTIONS JURIDIQUES ?

LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE
COMMENT ÇA SE PASSE ?

4 LES MESURES JURIDIQUES

LES MESURES DE PROTECTION

(LOI DU 5 MARS 2007)

Toute personne majeure qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts peut bénéficier d'une protection juridique adaptée à son état et à sa situation.

Si une altération des facultés de la personne est médicalement constatée, le juge des tutelles peut décider d'ouvrir une mesure de protection pour une durée qui ne peut excéder 5 ans renouvelables. Cette altération peut concerner soit ses facultés mentales, soit ses facultés corporelles.

Il existe plusieurs régimes de protection :

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

C'est l'acte par lequel une personne désigne celle qu'elle charge de gérer ses biens et de prendre les décisions la concernant pour le cas où elle serait dans l'incapacité de le faire (impossibilité de s'exprimer, incapacité mentale...).

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

C'est un régime de protection temporaire qui laisse à la personne sa capacité juridique et la libre gestion de ses intérêts patrimoniaux. Ce régime la protège des actes qu'elle aurait inconsidérément réalisés. Si la personne néglige d'effectuer des actes importants, un mandataire spécial dont la mission est délimitée peut être nommé. Les mesures sont prises pour une durée de 1 an.

LA CURATELLE

Elle est une mesure d'assistance à la personne et de contrôle pour les actes les plus importants de la vie civile. Il en existe 2 types :

- une curatelle simple : la personne conserve la maîtrise de ses ressources.
- une curatelle renforcée : le curateur perçoit les ressources de la personne sur un compte bancaire ouvert au nom de cette dernière et gère les comptes de celle-ci.



LA TUTELLE

C'est une mesure de représentation de la personne dans tous les actes de la vie civile sous réserve des cas où la loi autorise la personne à agir elle-même.

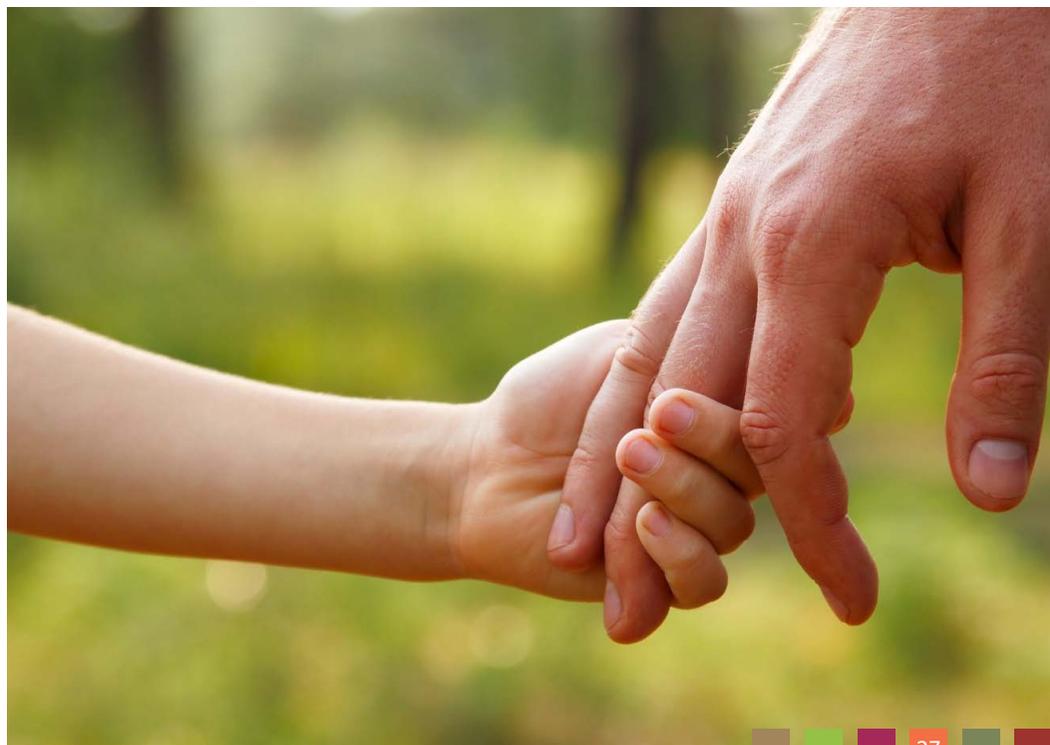
LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

Lorsque la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) au profit d'une personne majeure n'a pas permis une gestion satisfaisante par celle-ci de ses prestations sociales et que sa santé ou sa sécurité en est compromise, le juge des tutelles peut ordonner une mesure d'accompagnement judiciaire destinée à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources.

La MAJ n'entraîne aucune incapacité.

Elle porte exclusivement sur la gestion des prestations sociales choisie par le juge, dans l'intérêt de la personne en tenant compte de son avis et de sa situation familiale.

La mesure ne peut excéder 2 ans. Le renouvellement est possible, sans pouvoir excéder 4 ans.



4 LES MESURES JURIDIQUES

COMMENT ÇA SE PASSE ?

MODALITES DE SAISINE :

✓ **DU JUGE DES TUTELLES :**

Saisine directe du juge des tutelles par :

- La personne elle-même
- Son conjoint, son partenaire PACS, quand vie commune
- Un parent ou allié
- Toute personne qui entretient des liens étroits et stables avec le majeur
- La personne qui exerce la mesure de protection, s'il y en a une.

✓ **DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**

(qui pourra demander l'ouverture au juge des tutelles) :

- Toute personne (médecin, notaire, travailleurs sociaux...)
- Le procureur peut se saisir d'office.

DANS LES 2 CAS :

- **UN CERTIFICAT MEDICAL CIRCONSTANCIE**

- Compétence d'un médecin choisi sur la liste du procureur de la République.
- Contenu fixé dans l'art. 1219 du code de procédure civile.
- Coût fixé par décret : 160 € (à la date d'édition du guide)

- **UNE AUDITION RENFORCEE**

Possible assistance d'un avocat ou de la personne de son choix (avec accord du juge)

JUGE DES TUTELLES

Tribunal d'Instance
8 rue de la Préfecture - CS 90317
71017 MACON CEDEX
Tel : 03 85 39 92 40

PROCUREUR

Tribunal de Grande Instance
8 rue de la Préfecture - CS 90317
71017 MACON CEDEX
Tél. 03 85 39 92 00
lundi au vendredi 24h/24





5

À QUI S'ADRESSER ?

LES ACTEURS-CLÉS

ANNUAIRES...

...*URGENCES*

...*SOINS*

...*MÉDICO-SOCIAL*

*Pour connaître les sigles mentionnés dans cette rubrique :
vous reporter au lexique, page 82.*

5 À QUI S'ADRESSER ?

LES ACTEURS-CLÉS

LES PROFESSIONNELS DE LA PSYCHIATRIE

Il n'est pas toujours facile de faire la différence entre les différents types de "psy". Sous un même nom commun on trouve des personnes ayant des formations et des pratiques différentes.

✓ LE PSYCHIATRE

Le psychiatre est un médecin spécialiste qui dispose de différents outils thérapeutiques (psychothérapie, prescription de médicaments, etc.).

À l'hôpital et au centre de santé mentale, il coordonne l'action d'une équipe pluridisciplinaire. Dans un cabinet libéral, il exerce de manière indépendante.

✓ LE PÉDOPSYCHIATRE

Le pédopsychiatre est un psychiatre spécialisé dans les troubles psychiques des enfants et des adolescents.

✓ LE PSYCHOLOGUE

Le psychologue, qui n'est pas médecin, est un spécialiste du psychisme qui a suivi une formation différente. Il peut exercer en libéral ou au sein d'une institution, ou dans le secteur public. Il peut être formé à des thérapies spécifiques : thérapie familiale, comportementale, psychanalytique, etc.

LES AUTRES PROFESSIONNELS

D'autres professionnels peuvent participer au travail d'équipe : des orthophonistes, des sages femmes, des infirmiers, des assistantes sociales, des éducateurs spécialisés, des rééducateurs, des aides-soignantes, des ergothérapeutes...

La liste des professionnels du Charolais-Brionnais figure dans les pages suivantes.

ANNUAIRE URGENCES



NUMÉROS ET SERVICES D'URGENCES

Urgence : faites le 112 (n° d'appel européen)

SAMU : faites le 15

SAMU SOCIAL : faites le 115

Pompiers : faites le 18

Gendarmerie : faites le 17

Service Accueil d'Urgence : Centre hospitalier de Paray le Monial

Si l'état de santé d'une personne nécessite une hospitalisation en psychiatrie, elle sera préférentiellement orientée soit directement vers le Service d'Accueil d'Urgence du CH de Macon ou vers le CHS de SEVREY (en fonction de son lieu de domiciliation) soit vers un service d'urgence d'un établissement proche de son domicile.



ANNUAIRE DES SOINS



MÉDECINS GÉNÉRALISTES (suite)

Le médecin traitant joue un rôle central dans le suivi médical. Il est aussi le médecin qui coordonne les soins et s'assure que le suivi médical est optimal et oriente dans un parcours de soins coordonnés.

Dr AUBERT Micheline	71140	BOURBON-LANCY	tel : 03.85.89.15.16
Dr DUPOUX Jérôme	71141	BOURBON LANCY	tel : 03.85.89.17.21
Dr LAZAR Rodica	71140	BOURBON LANCY	tel : 03.85.85.80.42
Dr VENNETIER Laurent	71140	BOURBON LANCY	tel : 03.85.89.17.21
Dr HOURS Denis	71140	BOURBON LANCY	tel : 03.85.89.04.19
Dr MAILLY Patrice	71120	CHAROLLES	tel : 03 60 56 46 06
Dr MOULLE Christian	71120	CHAROLLES	tel : 03.85.24.18.61
Dr GARNON Françoise	71120	CHAROLLES	tel : 03.85.24.18.61
Dr DEGAIL Stanislas	71120	CHAROLLES	tel : 03.85.24.10.60
Dr BERNARD Olivier	71120	CHAROLLES	tel : 03.60.56.46.06
Dr ALLEX Jean-Noël	71170	CHAUFFAILLES	tel : 03.85.26.06.15
Dr DHAIBY Firas	71170	CHAUFFAILLES	tel : 03.85.26.54.00
Dr LABROSSE Jean-Michel	71170	CHAUFFAILLES	tel : 03.85.26.54.00
Dr LACARELLE Jean-Michel	71170	CHAUFFAILLES	tel : 03.85.26.06.80
Dr SAVELLI Jean-Paul	71170	CHAUFFAILLES	tel : 03.85.26.02.12
Dr ION Iuliana	71170	CHAUFFAILLES	tel : 03.85.26.54.06
Dr VERDIER-DAVIOUD Olivier	71140	CRONAT	tel : 03.86.50.52.86
Dr MUNSCH Marie-Christine	71140	CRONAT	tel : 03.86.50.52.86
Dr LEQUIN Pascal	71160	DIGOIN	tel : 03.85.53.18.97
Dr MARINGUE Michel	71160	DIGOIN	tel : 03.85.88.53.13
Dr MERCIER Georges	71160	DIGOIN	tel : 03.85.53.03.53
Dr MICOREK Jean-Yves	71160	DIGOIN	tel : 03.85.84.86.51
Dr MOUTTE Patrice	71160	DIGOIN	tel : 03.85.53.04.54
Dr BIGNAN Louis	71800	GIBLES	tel : 03.85.84.50.77
Dr BAREAU Elise	71130	GUEUGNON	tel : 03.85.85.24.15
Dr CARRAT Bruno	71130	GUEUGNON	tel : 03.85.85.24.15
Dr DENY Olivier	71130	GUEUGNON	tel : 03.85.85.24.15
Dr LE QUOC Hung	71130	GUEUGNON	tel : 03.85.85.24.15
Dr MALHERBE Claude	71130	GUEUGNON	tel : 03.85.85.24.15
Dr VALANTIN Marie-Claude	71130	GUEUGNON	tel : 03.85.84.44.12
Dr LAGOUTTE Dominique	71340	IGUERANDE	tel : 03.85.84.07.08
Dr LEBLANC Claude	71760	ISSY L'EVEQUE	tel : 03.85.24.90.12

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (suite)

Dr CORNIAU Florence	71800	LA CLAYETTE	tel : 03.85.24.26.00
Dr DUPART Cécile	71800	LA CLAYETTE	tel : 03.85.24.26.00
Dr DUPART Thierry	71800	LA CLAYETTE	tel : 03.85.24.26.00
Dr GARMIER Hubert	71800	LA CLAYETTE	tel : 03 .85.28.02.36
Dr LEFEVRE Amélie	71800	LA CLAYETTE	tel : 03.85.24.26.00
Dr MACHET Raphaëlle	71800	LA CLAYETTE	tel : 03. 85.24.26.00
Dr SENECAAT Luc-Olivier	71800	LA CLAYETTE	tel : 03.85.28.02.70
Dr MARQUIS Elisabeth	71160	LA MOTTE ST JEAN	tel : 03.85.88.57.83
Dr LECOMTE Marcel	71110	MARCIGNY	tel : 03.85.25.16.72
Dr GENTY Véronique	71110	MARCIGNY	tel : 03.85.25.16.72
Dr PROST Denis	71110	MARCIGNY	tel : 03. 85.25.16.72
Dr VIRELY Michel	71110	MARCIGNY	tel : 03.85.25.16.72
Dr VASSAS Alain	71340	MELAY	tel : 03.85.25.95.19
Dr LUDI Jean-Paul	71130	NEUVY - GRANDCHAMP	tel : 03.85.84.21.65
Dr ESPOSITO François	71120	OZOLLES	tel : 03.85.24.21.23
Dr BURGER Jean-Philippe	71430	PALINGES	tel : 03.85.70.23.73
Dr BURGER Mara	71430	PALINGES	tel : 03.85.70.23.73
Dr GARANDEAU Didier	71430	PALINGES	tel : 03.85.70.23.73
Dr PANNEELS Joke	71430	PALINGES	tel : 03.85.70.23.73
Dr AUCLAIR Fabrice	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.24.77.87
Dr BERNE Philippe	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.88.85.85
Dr BOUILLOT Claude	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.31.36.42
Dr CARTAL Jean-Pierre	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 06.07.13.84.16
Dr DE CUVERVILLE Olivier	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.81.39.03
Dr LANCELOT Louis	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.81.03.19
Dr MARTIN Anne-Catherine	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03. 85.24.70.77
Dr MILAN Hervé	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.88.85.85
Dr SELLES Isabelle	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.88.80.54
Dr LANDVERLIN Véronique	71220	ST BONNET DE JOUX	tel : 03.85.24.78.65
Dr GOOLAM Achta	71220	ST BONNET DE JOUX	tel : 03.85.24.70.60
Dr SIGWALD Robert	71800	ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	tel : 03.85.25.83.48
Dr VIOLON Christophe	71740	ST MAURICE LES CHATEAUNEUF	tel : 03.85.26.23.47
Dr BOSCAROLO Franck	71600	ST YAN	tel : 03.85.84.91.77
Dr ROHRBACH Christophe	71320	TOULON SUR ARROUX	tel : 03.85.79.41.11

ANNUAIRE SOINS

CONSULTATION MÉMOIRE

Il s'agit d'une consultation individuelle comportant une évaluation des performances réelles de mémoire de la personne au moment du test. Ces consultations sont ouvertes à toute personne présentant des troubles de la mémoire et/ou des troubles cognitifs (troubles du raisonnement, du jugement, de la compréhension...). Il s'agit d'un diagnostic réalisé par une équipe médicale pluridisciplinaire.

Le patient doit avoir été préalablement adressé par son médecin traitant.

CONSULTATION MÉMOIRE

Hôpital Les Charmes - Pôle Gériatrique

Bd des charmes - 71604 Paray-le-Monial Cedex

Standard : 03 85 81 80 00

PÉDIATRE

SERVICE DE PÉDIATRIE

Hôpital Les Charmes - boulevard des charmes

71604 Paray-le-Monial Cedex

Standard : 03 85 81 80 00 - Fax général : 03 85 81 82 82

PÉDIATRE

Dr SAKR Samir

71600 PARAY-LE-MONIAL

tel : 03.85.28.01.67

PÉDOPSYCHIATRE

En cas d'urgence pédopsychiatrique

Service de pédiatrie - Boulevard Louis Escande - 71018 Macon cedex

Tel service : 03 85 27 56 07

ANNUAIRE SOINS

PSYCHOLOGUE

Mme	GONNARD Laurence	71140	BOURBON LANCY	tel : 03.85.85.39.71
Mme	SETAN Anne-Karine	71120	CHAROLLES	tel : 06.45.92.93.72
Mme	BIGNAN Michèle	71800	GIBLES	tel : 03.85.84.57.07
Mme	KOTVAS-DAUVERNE Anne	71130	GUEUGNON	tel : 03.85.85.42.19
Mme	DUBREUIL Nicole	71800	LA CLAYETTE	tel : 06.52.01.40.10
M	GENRE Arnaud	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 06.76.46.87.20
Mme	LEMEL Sylwia	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 06.18.10.10.95
Mme	DUBOIS-VERMEILLE Valérie	71220	ST BONNET DE JOUX	tel : 06.30.66.56.11

ORTHOPHONISTE

Mme	LAURENT BAVEREL Anne-Laure	71140	BOURBON LANCY	tel : 03.85.89.25.40
Mme	EXTIER-KEFELAN Chantal	71170	CHAUFFAILLES	tel : 03.85.26.80.23
Mme	FLEUTOT Marie-Edith	71120	CHAROLLES	tel : 03.85.24.15.40
Mme	CASTERES Catherine	71160	DIGOIN	tel : 03.58.13.91.15
Mme	LEDEY Carine	71130	GUEUGNON	tel : 03.85.85.05.47
Mme	LAPALUS Beatrice	71800	LA CLAYETTE	tel : 03.85.28.15.34
Mme	PORTRAT-DEL GIUDICE Odile	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.81.25.55
Mme	LE GUEHENNEC Joëlle	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 03.85.81.47.25

SAGE-FEMME

Mme	JONDET Laurence	71170	CHAUFFAILLES	tel : 06 75 60 80 32
Mme	LAPENDRIE Aurélie	71160	DIGOIN	tel : 06 46 83 78 12
Mme	LAFAY Pascale	71600	PARAY LE MONIAL	tel : 06 03 59 71 97
Mme	DUPARAY Sulvie	71220	St BONNET DE JOUX	tel : 06.15.31.84.10

Liste établie le 15/10/2014 - Pour tout renseignement, contacter le Conseil départemental de l'Ordre des Sages-Femmes : 03.85.38.16.49

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS - CMP

C'est quoi ?

Accueillir gratuitement sur rendez-vous tout enfant sur demande des parents pour une problématique de santé mentale.

Proposer une prise en charge, individuelle ou collective, pluridisciplinaire sur site ou à domicile.

C'est qui ?

Pédopsychiatre ,psychologue, psychomotricité, art-thérapie, musicothérapie, infirmier, assistante sociale

Pour qui ?

Etre âgé de moins de 18 ans

✓ Condition d'admission : aucune

HORAIRES ET COORDONNÉES

POUR LES CANTONS DE CHAROLLES, DIGOIN (À L'EXCEPTION DES 3 COMMUNES CÔTÉ ALLIER), GUEUGNON, MARCIGNY, PALINGES, PARAY-LE-MONIAL, ST BONNET DE JOUX, SEMUR-EN-BRIONNAIS :

8, rue du pré des angles - 71600 PARAY-LE-MONIAL

Tél : 03 85 27 53 85 - Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

POUR LES CANTONS DE CHAUFFAILLES ET LA CLAYETTE :

86 Bis r Rambuteau 71018 MACON CEDEX

sur rendez-vous pris au 03.85.27.53.45

POUR LES COMMUNES DU CANTON D'ISSY L'ÉVÈQUE :

CASPEA - 16 r Bernard Renault - 71400 AUTUN - Tél : 03 85 86 90 90

POUR LES COMMUNES DU CANTON DE TOULON/ARROUX :

2, avenue Saint Exupéry 71300 MONTCEAU LES MINES Tél :03 85 58 84 51



CENTRE HOSPITALIER
DE MÂCON

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ADULTES - CMP

C'est quoi ?

Accueillir gratuitement et sans rendez-vous toute personne avec une problématique relevant de la santé mentale.

Proposer une prise en charge pluridisciplinaire sur site et / ou à domicile.

C'est qui ?

Consultation possible avec psychiatre, psychologue, art-thérapeute, musicothérapeute infirmier et assistante sociale

Pour qui ?

Etre âgé de plus de 18 ans

✓ Condition d'admission : aucune

HORAIRES ET COORDONNÉES

POUR LES CANTONS DE CHAROLLES, DIGOIN (SAUF COMMUNES DE L'ALLIER),

GUEUGNON, MARCIGNY, PALINGES, PARAY-LE-MONIAL, SEMUR-EN-BRIONNAIS :

16, rue du Pré des angles - 71600 PARAY-LE-MONIAL - Tél : 03 85 27 53 85

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

POUR LES COMMUNES DU CANTON DE CHAUFFAILLE, LA CLAYETTE, ST BONNET DE JOUX :

211, rue du président Kennedy - 71000 MACON - Tél : 03 85 27 53 49

8h30 à 17h30 du lundi au vendredi

Permanence Infirmières :

Maison du Canton - 3, route de Charolles 71800 LA CLAYETTE - Tél : 03.85.28.28.72

Maison du Canton - 4 rue Elie Maurette - 71170 CHAUFFAILLES -Tél : 03.85.26.48.07

POUR LES COMMUNES DU CANTON D'ISSY L'ÉVÈQUE :

27, avenue Charles de Gaulle 71400 AUTUN

Tél : 03 85 52 43 79 - Du lundi au vendredi 9h-17h

POUR LES COMMUNES DU CANTON DE TOULON/ARROUX :

2 Bis av Saint Exupéry - 71300 MONTCEAU LES MINES - Tél : 03 85 58 61 84

lundi au vendredi : 9h – 12h et 13h30 17h

CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL POUR ADULTES - CATTp

C'est quoi ?

Accueillir gratuitement une ou plusieurs fois par semaine des personnes afin de contribuer au diagnostic et au traitement par une approche individuelle ou collective, favoriser la resocialisation, favoriser l'autonomie, la confiance en soi, l'estime de soi, et contribuer au maintien à domicile.

C'est qui ?

Participation d'infirmiers et de psychologues, d'un art-thérapeute et d'un musicothérapeute.

Pour qui ?

- ✓ Etre âgé de plus de 18 ans
- ✓ Condition d'admission : sur prescription d'un praticien du CMP

HORAIRES ET COORDONNÉES

POUR LES CANTONS DE CHAROLLES, DIGOIN (SAUF COMMUNES DE L'ALLIER), GUEUGNON, MARCIGNY, PALINGES, PARAY-LE-MONIAL, SEMUR-EN-BRIONNAIS :

16, rue du Pré des angles - 71600 PARAY-LE-MONIAL - Tél : 03 85 27 53 85

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

POUR LES COMMUNES DU CANTON DE CHAUFFAILLE, LA CLAYETTE ET ST BONNET DE JOUX, :

211, rue du président Kennedy - 71000 MACON - Tél : 03 85 27 53 49

8h30 à 17h30 du lundi au vendredi

POUR LES COMMUNES DU CANTON D'ISSY L'ÉVÈQUE :

1, rue du fraigne 71400 AUTUN

Tél : 03 85 52 58 15 - Du lundi au vendredi 9h-17h

POUR LES COMMUNES DU CANTON DE TOULON/ARROUX :

4, avenue Saint Exupéry - 71300 MONTCEAU LES MINES - Tél : 03 85 58 61 84

lundi au vendredi : 9h – 12h et 14h - 17h

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE - CPEF

C'est quoi ?

Le C.P.E.F. est un lieu d'écoute, d'information, de consultation et d'accompagnement sur : la sexualité, la contraception, l'IVG, les relations de couple, la maternité...

C'est qui ?

Sage-femme, médecins, secrétaire, conseillères conjugales et familiales, psychanalystes de couple.

Pour qui ?

Le C.P.E.F. est ouvert à tous : consultations médicales, consultations conjugales et familiales, accompagnement psychologique, psychanalyse de couple.

COORDONNÉES

Centre Hospitalier «Les charmes»
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 83 43
Email. centre.planification@ch-paray.fr

Hôpital Local – DIGOIN
Tél. : 03 85 81 83 43

Maison de Quartier
1, rue de Lisbonne – GUEUGNON
Tél. : 03 85 81 83 43

Hôpital d'Aligre
BOURBON-LANCY
Tél. : 03 85 81 83 43

HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 17h.
Vendredi de 8h à 15h

Le 2ème mercredi du mois
Le 4ème jeudi du mois
De 14 h à 16 h 30 (sur rendez-vous)

1er mercredi du mois de 14 h à 16 h 30 (sur rendez-vous)
Fermeture pendant les vacances scolaires

3ème jeudi du mois de 13 h 30 à 18 h 30 (sur rendez-vous)
Fermeture pendant les vacances scolaires

ANNUAIRE MÉDICO-SOCIAL

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

C'est quoi ?

- Accueillir, informer, accompagner et conseiller les personnes handicapées ainsi que leur famille
- Traiter les dossiers intéressant la personne handicapée, gérer les demandes de droits (ex. carte d'invalidité, carte de stationnement de priorité, orientations en classes spécialisées, orientations professionnelles, Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH)...) ou de prestations (ex. allocation adulte handicapé (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)...) qui relèvent de la compétence de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Assurer l'aide nécessaire à la formation des projets de vie des personnes handicapées et à la mise en œuvre des décisions prises par la CDAPH

C'est qui ?

La MDPH dispose d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, ergothérapeutes, psychologues, travailleurs sociaux, conseillers spécialisés emploi, etc...) chargée notamment d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente sur la base de son projet de vie et de proposer un plan personnalisé de compensation du handicap.

Par ailleurs, la MDPH diffuse des informations sur les droits des personnes handicapées et la lutte contre la maltraitance ; elle œuvre également à la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Pour qui ?

Personnes en situation de handicap, leurs familles et entourage.

COORDONNÉES

MDPH 71 - Saône-et-Loire
18 RUE DE FLACE
71000 MACON
Tél : 03 85 21 51 30
Fax : 03 85 21 51 31
Email : mdph@cg71.fr
Site web : www.cg71.fr

Pour les habitants du pays Charolais-Brionnais
(à l'exception des 3 communes côté Allier et des 4
communes de l'Arroux) :
Maison départementale des solidarités Relais MDPH
2 rue de la Poste BP 12
71601 PARAY LE MONIAL Cedex
Tél : 03.85.81.61.01

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
sauf le vendredi 16 h 30

SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PMI Territoire d'action sociale Paray - Charolles Conseil Général de Saône-et-Loire

C'est quoi ?

Le service départemental de PMI a pour missions d'organiser des actions médico-sociales de prévention et de promotion de la santé auprès des femmes enceintes, des futurs parents et des enfants de moins de 6 ans. Il propose des consultations d'enfants et des visites à domicile par des puéricultrices et infirmières, ou par une sage-femme.

C'est qui ?

Médecins, sage-femme, infirmières puéricultrices et infirmières

Pour qui ?

- ✓ Enfants de moins de 6 ans, femmes enceintes, futurs parents
- ✓ Condition d'admission : aucune

COORDONNÉES

Territoire d'Action Sociale
2 rue de la Poste BP 12
71601 PARAY LE MONIAL Cedex
Tél : 03 85 81 61 00
Coordonnées MDS cf. p 48

HORAIRES

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
sauf le vendredi 16 h 30
Réception sur rendez-vous ou visite à domicile

AIDES SOCIALE A L'ENFANCE ET AUX FAMILLES - ASEF Conseil Général de Saône-et-Loire

C'est quoi ?

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles (ASEF) s'adresse aux familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Il peut leur proposer un soutien matériel, éducatif ou psychologique. Le service prend en charge les enfants qui lui sont confiés par leurs parents dans un cadre administratif, ou sur décision du Juge des enfants.

C'est qui ?

Assistants de service social, éducateurs spécialisés, psychologue

Pour qui ?

- ✓ Les familles et les jeunes personnes majeures de 18 à 21 ans.
- ✓ Condition d'admission : aucune

COORDONNÉES

Territoire d'Action Sociale
2 rue de la Poste BP 12
71601 PARAY LE MONIAL Cedex
Tél : 03.85.81.61.00
Coordonnées MDS cf. p 48

HORAIRES

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
sauf le vendredi 16 h 30
Réception sur rendez-vous ou visite à domicile

CONSEIL GÉNÉRAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
PARAY-LE-MONIAL

*Pour les habitants des cantons de Paray le Monial
et Digoin*

2, rue de la Poste – BP 12 – 71601 PARAY LE
MONIAL Cedex – Tél. 03 85 81 61 00 - Lundi, mardi,
mercredi, jeudi : 8h30-12h30, 13h-30-17h30,
vendredi : 8h30-12h30, 13h30-16h30

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
BOURBON-LANCY

*Pour les habitants des cantons de Bourbon Lancy
et Issy L'Évêque*

7, rue Sénateur Turlier – 71140 BOURBON LANCY
Tél. 03 85 89 04 97 - Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h,
14h-17h30, mercredi : 9h-12h, vendredi: 9h-12h,
14h-16h30

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
GUEUGNON

Pour les habitants du canton de Gueugnon

Place Général de Gaulle – 71130 GUEUGNON
Tél. 03 85 85 80 20 - Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h,
14h-17h, mercredi : 9h-12h, vendredi : 9h-12h et
14h-16h30

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
CHAROLLES

*Pour les habitants du canton de Charolles,
St Bonnet de Joux et Palinges*

13, avenue Joanny Furtin – 71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 28 30 - Lundi, mercredi, jeudi :
10h-12h, 14h-17h, mardi : 9h-12h, vendredi :
9h-12h, 14h-16h30

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
CHAUFFAILLES

*Pour les habitants du canton de Chauffailles (excepté
les communes de Châteauneuf, Saint Maurice le
Châteauneuf, Anglure sous Dun, Chassigny sous Dun et
Mussy sous Dun)*

4, rue Élie Maurette – 71170 CHAUFFAILLES - Tél. 03
85 26 48 07 - Lundi, mercredi : 9h-12h, mardi, jeudi :
9h-12h, 14 h-17h, vendredi : 9h-12h, 14h-16h30

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
MARCIGNY

*Pour les habitants du canton de Marcigny
et Semur en Brionnais*

Maison départementale des Solidarités - 8, rue de
Précy – 71110 MARCIGNY - Tél. 03 85 25 40 25
Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h, 14h-17h, mercredi :
8h30-12h, vendredi : 8h30-12h, 14h-16h

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
LA CLAYETTE

*Pour les habitants des cantons de La Clayette (plus
les communes de Châteauneuf, Saint Maurice le
Châteauneuf, Anglure sous Dun, Chassigny sous Dun et
Mussy sous Dun)*

Place de l'Hôtel de Ville – 71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 11 56 - Lundi, mardi, jeudi : 8h30-
12h, 14h-17h, mercredi : 8h30-12h30, vendredi :
8h30-12h, 14h-16h30

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS -
MONTCEAU-LES-MINES

Pour les habitants du canton de Toulon sur Arroux
8, rue François-Mitterrand - 71300 MONTCEAU-
LES-MINES - Tél. 03 85 67 67 00 - Lundi, mardi,
mercredi, jeudi : 8h30-12h30, 13h30-17h30,
vendredi : 8h30-12h30, 13h30-16h30





INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF - IME /CENTRE MÉDICO-ÉDUCATIF CME «ETANGS DU PRINCES»

C'est quoi ?

- ✓ Rééducation, soins psychiques, socialisation, activités culturelles, accueil de jour avec possibilité d'hébergement à la semaine
- ✓ Capacité d'accueil : 40 enfants et/ou adolescents

C'est qui ?

Educateurs spécialisés, psychologues, psychomotricienne, kinésithérapeute, orthophoniste, pédopsychiatre

Pour qui ?

- ✓ Enfants et/ou adolescents en situation de handicap mental et polyhandicaps âgés de 6 à 19 ans
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71601 PARAY LE MONIAL
Tél. : 03.85.81.28.78
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 16h45

INSTITUT MÉDICO-PROFESSIONNEL IMPRO «LES PRAIRIES»

C'est quoi ?

- ✓ Unité d'accueil de jour, de soins, d'éducation, de socialisation et de formation professionnelle
- ✓ Capacité d'accueil : 10 adolescents

C'est qui ?

Educateurs techniques, Infirmière, orthophoniste, enseignants, masseur-kinésithérapeute psychologues, psychiatre

Pour qui ?

- ✓ Enfants et/ou adolescents en situation de handicap mental âgés de 14 à 19 ans
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. : 03.85.81.28.78
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 16h45



UNITÉ AUTISME «LES PRESLES»

C'est quoi ?

- ✓ Unité d'accueil de jour, de soins, d'éducation, de socialisation de personnes atteintes d'autisme
- ✓ Capacité d'accueil : 8 enfants et/ou adolescents

C'est qui ?

Educateurs spécialisés, psychologues, psychomotricienne, kinésithérapeute, orthophoniste, pédopsychiatre

Pour qui ?

- ✓ Enfants et/ou adolescents atteints d'autisme âgés de 6 à 19 ans
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71601 PARAY LE MONIAL
Tél. : 03.85.81.28.78
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 16h45

SERVICE DE SOINS ET D'ÉDUCATION À DOMICILE SESSAD «LA COURTE ÉCHELLE»

C'est quoi ?

- ✓ Service de Soins et d'Education à Domicile, soutien scolaire en milieu ordinaire, soutien parental accompagnement personnalisé
- ✓ Capacité d'accueil : 32 enfants et/ou adolescents

C'est qui ?

Educateurs spécialisés, psychologues, psychomotricienne, kinésithérapeute, orthophoniste, pédopsychiatre

Pour qui ?

- ✓ Enfants et/ou adolescents atteints de troubles du comportement et/ou handicap psychique âgés de 4 à 19 ans
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71601 PARAY LE MONIAL
Tél. : 03.85.81.28.78
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (FAM) MYOSOTIS
ASSOCIATION CONVERGENCES 71****C'est quoi ?**

- ✓ Accueil et accompagnement médicosocial de personnes handicapées
- ✓ Capacité d'accueil : 60 personnes et 1 accueil temporaire

C'est qui ?

Equipe pluridisciplinaire pour un accompagnement médical, paramédical et médicosocial

Pour qui ?

- ✓ Adultes handicapés
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

8, chemin du Verdier
71120 CHAROLLES
Tél : 03 85 88 31 59
contactcharolls@cvgs71.org

HORAIRES

Toute l'année

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) OASIS ASSOCIATION CONVERGENCES 71

C'est quoi ?

- ✓ Etablissement et Services d'Aide par le Travail
- ✓ Capacité d'accueil : 49 adultes handicapés

C'est qui ?

Accompagnement par le travail et soutien médicosocial

Pour qui ?

- ✓ Adultes handicapés
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

1, rue Pierre de Coubertin
71700 CHAUFFAILLES
Tél : 03 85 84 68 95
contactchauffailles@cvgs71.org

HORAIRES

Toute l'année

CENTRE D'ADDICTOLOGIE DE PARAY-LE-MONIAL ANTENNE DU CSAPA DE MACON - ANPAA 71

C'est quoi ?

Le Centre de Soins et d'Accompagnement de Prévention en Addictologie (CSAPA) accompagne toute personne en difficulté avec ses pratiques addictives avec ou sans produits.

C'est qui ?

Secrétaire, travailleur social, infirmier, médecin, psychologue

Pour qui ?

- ✓ Toute personne en difficulté avec une addiction ou une conduite addictive, ou son entourage .
- ✓ Condition d'admission : Aucune

COORDONNÉES

Centre d'Addictologie de Paray-le-Monial
10 rue de Survaux
71600 PARAY LE MONIAL
Tél : 0385810906, fax :0385845078,
Email. csapa.paraylemonial@anpaa.asso.fr
www.anpaa.asso.fr

HORAIRES

Secrétariat ouvert les Lundis,
Mardis et Jeudis de 9h à 18h00;
les vendredis de 9h à 12h30

MAISON RELAIS DE PARAY-LE-MONIAL

C'est quoi ?

Accueillir et héberger des personnes en grandes difficultés d'insertion sociale ne pouvant accéder à un logement ordinaire.

C'est qui ?

Conseillère en Economie Sociale Familiale (CESF)

Pour qui ?

- ✓ Personnes à faible niveau de ressources, en situation d'exclusion, souffrant d'isolement, ne pouvant accéder à un logement ordinaire
- ✓ Condition d'admission : dossier à constituer auprès d'un référent social (CMP, travailleur social, parent...)

COORDONNÉES

RESIDENCE PARODIENNE
MAISON RELAIS
Rue Michel Anguier
71600 PARAY LE MONIAL
Tél : 03.85.81.07.44
maison-relais.paray@orange.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF

C'est quoi ?

- ✓ Représentation des familles,
- ✓ Services : protection juridique des majeurs,
- ✓ Suivi accueil familial personnes âgées/handicapées,
- ✓ Aide à la gestion du budget familial, microcrédit, Action Educative et Budgétaire (AEB), Procédure de Rétablissement Personnel (PRP), Aide aux Tuteurs Familiaux (ATF)

C'est qui ?

Des bénévoles, des mandataires judiciaires, des travailleurs sociaux, des techniciens spécialisés

Pour qui ?

- ✓ Les personnes sous mesures de protection (curatelle, tutelle, Aide à la Gestion du Budget Familial -AGBF, Mesure d'Accompagnement Judiciaire -MAJ), personnes âgées et handicapées en familles d'accueil,
- ✓ Condition d'admission : par le juge des tutelles

COORDONNÉES

1 quai de la poterne
71120 CHAROLLES
Tél :03.85.88.32.65
site internet : www.udaf71.fr

HORAIRES

lundi au mercredi 9h-12 13h30-17h
le jeudi 9h -12h,
le vendredi 9h 12h 13h30- 15h00

UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DE MALADES ET HANDICAPÉS PSYCHIQUES- UNAFAM 71

C'est quoi ?

- ✓ Accueillir, soutenir, informer les familles dont un proche est malade voire handicapé psychique,
- ✓ Représenter les malades et handicapés psychiques
- ✓ Œuvrer pour l'amélioration de leur prise en charge
- ✓ Changer le regard de la société sur les maladies et le handicap psychique

C'est qui ?

Des bénévoles formé(e)s, touché(e)s par la maladie, le handicap psychique d'un proche

Pour qui ?

- ✓ Les familles et l'entourage des personnes touchées par des troubles psychiques chronique,
- ✓ Condition d'admission : aucune

COORDONNÉES

11, rue du pont
71100 CHALONS SUR SAONE
Tél : 06.41.06.21.75
site internet : www.unafam.org
71@unafam.org

HORAIRES

possibilité de rdv à Paray-Le-Monial

ASSOCIATION LE PONT

C'est quoi ?

Elle a pour missions :

- ✓ d'assurer un accueil permanent à toute personne en situation de marginalisation ou d'exclusion sans caractère discriminatoire
- ✓ de participer au rétablissement de l'exercice et du respect de ses droits (logement, formation, insertion, soins) pour contribuer à l'épanouissement de la personne.
- *Service d'accueil et d'orientation (SAO) : hébergement d'urgence et accompagnement vers le logement autonome.
- * Service d'accompagnement et de réinsertion sociale (SARS): accompagnement global vers le relogement.
- * Fond de solidarité lié au logement (FSL) : accompagnement lié au logement,
- * Accompagnement vers l'emploi (ASI/ASP) remobilisation et démarche d'emploi,
- * Agent de santé (infirmière): accompagnement vers les soins.

C'est qui ?

Equipe pluridisciplinaire composée d'éducatrices, conseillère en Economie Sociale et Familiale et infirmière

Pour qui ?

- ✓ Condition d'admission :
SAO : pour personne sans domicile,
SARS : pour personne mal logée,
FSL : tout public en difficulté de gestion budgétaire,
ASI/ASP : pour bénéficiaire du RSA et jeune de 18 à 26 ans,
Agent de santé : pour bénéficiaire du RSA

COORDONNÉES

Association Le Pont
rue Michel Angier Bat E log 10
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03.85.81.96.96

HORAIRES

du lundi au vendredi: de 9H00 à 17H00

SERVICE D'INTERVENTION SOCIAL PEP71

C'est quoi ?

- ✓ Accompagner la personne en situation de handicap psychique dans le développement et le maintien de l'autonomie.
 - ✓ Accompagnement adapté et individualisé pour favoriser la promotion sociale et la revalorisation du projet de vie.
- favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et aux loisirs.
- ✓ Accueil de Jour : prestations collectives, 21 places séquentielles
 - ✓ Services d'Accompagnement à la Vie Sociale : prestations individuelles au domicile, 39 places

C'est qui ?

Équipe pluridisciplinaire : Conseillère en Economie Sociale et Familiale, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, moniteur d'atelier, aide médico psychologique, deux bénévoles, intervenants extérieurs

Pour qui ?

- ✓ Adultes en situation de handicap psychique stabilisés reconnaissant la maladie.
- ✓ Condition d'admission : aucune et/ou CDAPH

COORDONNÉES

Route de Ferreuil
71600 PARAY le MONIAL,
Tél : 03 85 81 65 80,
Email. c.brengle@pep71.org
pep71.org

HORAIRES

7 j sur 7 de 9h à 21h

RÉSEAU DE SANTÉ DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

C'est quoi ?

Structure d'appui qui évalue et facilite l'organisation des parcours de soins de patients en situation complexe médicale / sociale et la coordination des interventions des professionnels à domicile.

C'est qui ?

Une équipe pluridisciplinaire : assistante sociale, infirmières, cadre de santé.

Pour qui ?

- ✓ Toute personne souffrant d'une pathologie grave, aiguë ou chronique, quel que soit son âge, son handicap ou le stade de sa maladie.
- ✓ Tout professionnel, libéral ou hospitalier, en attente d'un interface de coordination soit dans le cadre d'un retour à domicile ou d'une difficulté de maintien à domicile d'une personne en situation complexe médicale / sociale.
- ✓ Condition d'admission : aucune ou par l'hôpital dans le cadre des sorties d'hospitalisation

COORDONNÉES

Réseau de Santé du Pays Charolais
Brionnais - 6 rue du Prieuré -
71120 CHAROLLES
Tél : 03.85.24.32.64. / Fax : 03.85.24.30.20.
mail : contact@rgpc71.fr / site internet :
www.reseau-du-pays-charolais.com

HORAIRES

Du lundi au vendredi, de 9h à
12h30 et de 14h à 17h

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (C.L.I.C.)

C'est quoi ?

Informer, orienter, évaluer les besoins, élaborer un plan d'aide, accompagner, assurer le suivi du plan d'aide en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner.

C'est qui ?

Equipe pluridisciplinaire : assistante sociale et infirmière

Pour qui ?

- ✓ Personnes âgées de plus de 60 ans.
- ✓ Condition d'admission : aucune

COORDONNÉES

Réseau de Santé du Pays Charolais
Brionnais - 6 rue du Prieuré -
71120 CHAROLLES
Tél : 03.85.24.32.64. / Fax : 03.85.24.30.20.
mail : contact@rgpc71.fr / site internet :
www.reseau-du-pays-charolais.com

HORAIRES

Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à
12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

FAM LES ALIZÉS

C'est quoi ?

- ✓ Accueil et accompagnement médicosocial de personnes handicapées
- ✓ Capacité d'accueil : deux unités de 8 adultes handicap psychique

C'est qui ?

Psychologues, psychiatre, éducateurs spécialisés, paramédicaux, infirmière...

Pour qui ?

- ✓ Adultes présentant un handicap psychique
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

Site de Gueugnon
APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71601 PARAY LE MONIAL
Tél. : 03.85.81.54.09
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Accueil permanent

FOYER ACCUEIL MÉDICALISÉ LES GÉOGLYPHES - FAM

C'est quoi ?

- ✓ Accueil et accompagnement médicosocial de personnes handicapées.
- ✓ Capacité d'accueil : 2 unités de 8 adultes

C'est qui ?

Psychologues, éducateur spécialisé, psychiatre, infirmières, paramédicaux

Pour qui ?

- ✓ Adultes handicap psychique, autisme, troubles du comportement
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. : 03.85.81.54.09
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Accueil permanent

FOYER D'HÉBERGEMENT TRADITIONNEL LES CHARMES - FHT

C'est quoi ?

- ✓ Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés, mentaux et psychiques
- ✓ Capacité d'accueil : 32 personnes présentant un handicap mental et/ou psychique

C'est qui ?

Educateurs spécialisés, paramédicaux, psychologues, psychiatre, infirmiers

Pour qui ?

- ✓ Adultes présentant un handicap psychique et mental
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
716001 PARAY LE MONIAL
Tél : 03.85.81.54.09
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Accueil permanent

ESAT LES CHARMES

C'est quoi ?

- ✓ Structure de travail protégé autour des activités suivantes :
 - Contionnement, Assemblage & Montage
 - Entretien des Espaces Verts
 - Fabrication de Palettes & Emballages en Bois
 - Lingerie «Les Orchidées»
 - Publipostage & Routage
- ✓ Capacité d'accueil : 80 enfants et/ou adolescents

C'est qui ?

Moniteurs d'ateliers, psychologues, psychiatre...

Pour qui ?

- ✓ 80 adultes présentant un handicap mental et handicap psychique
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71601 PARAY LE MONIAL
Tél : 03.85.81.54.09
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 8h30 à
17h15



FOYER DE VIE BORÉALE

C'est quoi ?

- ✓ Accueil d'adultes handicapés mentaux et psychiques n'exerçant pas d'activité professionnelle. Activités thérapeutiques, de formation, occupationnelles, d'expression.
- ✓ Capacité d'accueil : 36 personnes + 4 personnes en accueil de jour

C'est qui ?

Educateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aide médico-psychologique, psychiatre, psychologue...

Pour qui ?

- ✓ Adultes présentant un handicap mental ne pouvant pas exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71601 PARAY LE MONIAL
Tél : 03.85.81.54.09
secretariat.général@apeiparay.fr

HORAIRES

Ouverture permanente

PETITE UNITÉ DE VIE «LES NOISETIERS» - PUV SITE DE PARAY-LE-MONIAL

C'est quoi ?

- ✓ Hébergement, soins, maintien du lien social, accompagnement processus et troubles liés au vieillissement
- ✓ Capacité d'accueil : 12 places

C'est qui ?

Psychiatre, psychologue, éducateurs spécialisés

Pour qui ?

- ✓ Adultes en situation de handicap mental et/ou psychique et/ou troubles du vieillissement
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
716001 PARAY LE MONIAL
Tél : 03.85.81.54.09
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Accueil permanent

PETITE UNITÉ DE VIE « LES PÉTROGLYPHES» - PUV SITE DE GUEUGNON

C'est quoi ?

- ✓ Hébergement d'adultes en situation de handicap mental et psychique présentant des troubles liés au processus de vieillissement
- ✓ Capacité d'accueil : 12 places

C'est qui ?

Psychiatre, psychologue, éducateurs spécialisés, infirmière, aide médico-psychologique

Pour qui ?

- ✓ Personnes adultes en situation de handicap mental et psychique présentant éventuellement des troubles du vieillissement
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71601 PARAY LE MONIAL
Tél : 03.85.81.54.09
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Accueil permanent

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE «L'ORÉE» - SAVS

C'est quoi ?

- ✓ Accompagnement à l'intégration de la vie en milieu ordinaire d'habitat, aide à la gestion de la vie quotidienne, culturelle, sociale, soutien parental
- ✓ Capacité d'accueil : 24 places

C'est qui ?

Conseillère en économie sociale et familiale, assistante sociale, éducateur (trice) spécialisé (e)

Pour qui ?

- ✓ Adultes en situation de handicap mental et/ou psychique dont les troubles sont stabilisés
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
716001 PARAY LE MONIAL
Tél : 03.85.81.54.09
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Du Lundi au Samedi de 8h à 22h30

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE «LES FRESNES» - SAVS

C'est quoi ?

- ✓ Apprentissages et préparation à l'autonomie de vie en habitat en milieu ordinaire
- ✓ Capacité d'accueil : 24 places

C'est qui ?

Psychiatre, psychologue, conseillères en économie sociale et Familiales, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, aide médico-psychologique

Pour qui ?

- ✓ Adultes en situation de handicap mental et/ou psychique travailleurs en milieu protégé (ESAT) ou ordinaire
- ✓ Condition d'admission : CDAPH

COORDONNÉES

APEI Les Papillons Blancs
BP 50017
71601 PARAY LE MONIAL
Tél : 03.85.81.54.09
secretariat.general@apeiparay.fr

HORAIRES

Accueil permanent

SERVICE AUTONOMIE CONSEIL GÉNÉRAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

C'est quoi ?

- ✓ Informations et conseils pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.
- ✓ Evaluations du niveau de dépendance
- ✓ Délivrance de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

C'est qui ?

- ✓ Agents d'accueil
- ✓ Instructeurs administratifs
- ✓ Travailleurs sociaux

Pour qui ?

- ✓ Les personnes de plus de 60 ans présentant une perte d'autonomie
- ✓ Condition d'admission : aucune

COORDONNÉES

Service Autonomie 71
Conseil général
8 place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tel : 03.85.88.05.70

HORAIRES

Informations du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
sauf le vendredi 16 h 30
Réception sur rendez-vous ou visite à
domicile

SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL - SSD CONSEIL GÉNÉRAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

C'est quoi ?

La mission du SSD est d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Le SSD intervient dans différents domaines : l'accès aux droits, la santé, le logement, l'autonomie économique, l'éducation des enfants, les relations familiales et sociales, l'insertion professionnelle...

C'est qui ?

Agents d'accueil social, personnel administratif, assistants de service social, conseillères en économie sociale et familiale

Pour qui ?

- ✓ Tout public
- ✓ Condition d'admission : aucune

COORDONNÉES

Territoire d'Action Sociale
2 rue de la Poste BP 12
71601 PARAY LE MONIAL Cedex
Tél : 03 85 81 61 00
Coordonnées MDS cf. p 48

HORAIRES

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
sauf le vendredi 16 h 30
Réception sur rendez-vous ou
visite à domicile

ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour offre une solution alternative à destination de personnes atteintes de troubles Alzheimer ou démences apparentées.

Lieu de rencontre et de vie, la personne accueillie peut y développer ses capacités cognitives et conserver ou retrouver son autonomie grâce à l'accompagnement de professionnels compétents. Cela permet aussi de favoriser la transition entre le domicile et l'établissement.

L'accueil de jour permet également de soulager les aidants.

**EHPAD ACCUEIL DE JOUR
« LE JARDIN DES SENS »**

**Le Bourg
71800 BOIS-SAINTE-MARIE
Tél. 03 85 26 88 75**

EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER

**Fondation d'Aligré
Allée Aligré
71140 BOURBON-LANCY
Tél. 03 85 89 60 60**

ACCUEIL DE JOUR « LES MARRONNIERS »

**Place Claude Burgat
71320 TOULON SUR ARROUX
Tél. 03 85 79 69 00**

EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER

**Accueil de Jour Thérapeutique Alzheimer
15 Rue Pasteur
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 88 44 93**

EHPAD « LES JARDINS DE CYBÈLE »

**Résidence Les Charmes
ZAC Les Charmes
Boulevard des Combes
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 77 77**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS/CIAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, demandes d'aide sociale légale et facultative domiciliation postale des personnes sans résidence stable...

Se renseigner à la mairie du domicile.





6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NUMÉROS UTILES

LEXIQUE DES SIGLES

BIBLIOGRAPHIE

D'AUTRES CONTACTS UTILES

ALLO SERVICE PUBLIC

Tél. 3939 (coût appel local) - de 8h à 19h du lundi au vendredi et de 8h30 à 18h le samedi

SOS SUICIDE

Tél. 0825 120 364 / 01.40.50.34.34 (coût appel local) - 7j/7 + 16h-23h 7j/7 + 12h/24h
<http://www.sos-suicide-phenix.org/>

SUICIDE ÉCOUTE

Tél. 01.45.39.40.00 (coût appel local) - 7j/7 + 24h/24 - <http://www.suicide-ecoute.fr/>

INFOSUICIDE

infosuicide.org ou <http://blogdinfosuicide.blogspot.fr>

SIDA INFO SERVICE

Tél. 0 800 84 08 00 - <http://www.sida-info-service.org/>

FIL SANTÉ JEUNE

Tél. 0 800 235 236 ou depuis un portable 01.44.93.30.74 (gratuit) - Tous les jours de 9h à 23h -
<http://www.filsantejeunes.com/>

CANCER INFO SERVICE

Tél. 810 810 821 (coût appel local) - www.e-cancer.fr

CANICULE INFO-SERVICE

Tél. 0 800 06 66 66 (gratuit) - lundi au samedi de 08 h à 20 h, du 08 juin au 31 août.

CENTRE ANTI-POISON

Tél. 04 72 11 69 11 (coût appel local) 7j/7 et 24h/24 local <http://www.centres-antipoison.net/>

SOS FEMMES BATTUES

Tél. 03.85.73.01.90 (coût appel local)

ALLO ENFANCE EN DANGER

Tél. 119 (gratuit) - 7j/7 et 24h/24 - <http://www.allo119.gouv.fr/>

VIOLENCES CONJUGALES

Tél. 3919 (gratuit) - <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/>

SOS VIOLS FEMMES INFORMATIONS

Tél. 0 800 05 95 95

ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Tél. 3977 (gratuit)

DISCRIMINATION RACIALE

Tél. 114 (gratuit)

SOS HOMOPHOBIE

Tél 01.48.06.42.41 (coût appel local)

DROGUES INFO SERVICES

Tél 0 800 23 13 13 - <http://www.drogues-info-service.fr/>

ALCOOL INFO SERVICE

Tél. 0 980 980 930 (coût appel local) - de 8h à 2h du matin - <http://www.alcool-info-service.fr/>

ECOUTE CANNABIS

Tél. 980 980 940 (coût appel local) - 7j/7 de 8h à 20h

SOS AMITIÉS

Tél. 03 80 67 15 15 (coût appel local) - 7j/7 et 24h/24



LEXIQUE DES SIGLES

AGBF : AIDE A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

AEB : ACTION EDUCATIVE ET BUDGETAIRE

ANPAA : ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE

APA : AIDE PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE

ARS : AGENCE REGIONALE DE SANTE

ASEF : AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ET AUX FAMILLES

ATF : AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CDAPH : COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES

CIAS : CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CSAPA : CENTRE DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PREVENTION EN ADDICTOLOGIE

CG : CONSEIL GENERAL

CLIC : CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE

CLS : CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

CLSM : CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

CMP : CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

CPAM : CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

CPEF : CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE

EHPAD : ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT DE PERSONES AGEES DEPENDANTES

ESAT : ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

FAM : FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE

FSL : FOND DE SOLIDARITE LIE AU LOGEMENT

MAJ : MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE

MDPH : MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

MDR : MAISON DE RETRAITE

ORS : OBSERVATOIRE REGIONALE DE LA SANTE

PRP : PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

RSA : REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

SAO : SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

SARS : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

SAU : SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE DES HOPITAUX

SPDRE : SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DEMANDE D'UN REPRESENTANT DE L'ETAT

SPDT : SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DEMANDE D'UN TIERS

SSD : SERVICES SOCIAUX DEPARTEMENTAUX

SSIAD : SERVICE DE SOINS INFIRMEIERS A DOMICILE

UDAF : UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

BIBLIOGRAPHIE

- PORTRAIT SOCIO-SANITAIRE DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS**, ORS, 2010.
- DIAGNOSTIC SANTÉ, SYNTHÈSES ET PERSPECTIVES**, Pays Charolais-Brionnais et l'IREPS, janvier 2014.
- DIAGNOSTIC SANTÉ DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS : PREMIÈRE ÉTAPE VERS UNE DÉMARCHÉ TERRITORIALE DE SANTÉ**, Pays Charolais-Brionnais et IREPS, 2010-2011.



GUIDE DE LA SANTÉ MENTALE

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES ÉLUS

Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais

14 place de l'Hôtel de Ville

71600 PARAY-LE-MONIAL

Tél. 03 85 25 96 36 - Fax 03 85 81 13 36

Email. contact@charolais-brionnais.fr

www.charolais-brionnais.fr



Document publié en octobre 2014. Le Guide de la Santé Mentale est un document réalisé par le Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais et les acteurs de la santé mentale, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Etat, du Conseil Général de Saône-et-Loire, et de l'Europe. Les données mentionnées ne sont pas contractuelles et toute inexactitude n'engage pas la responsabilité du Syndicat Mixte, ni celle de ses partenaires. Les informations sont susceptibles d'évoluer.